



UNIL | Université de Lausanne

Commission du Personnel
Bâtiment Amphimax
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance N° 73, Jeudi 02 novembre 2017, 12h15, salle 318, Amphipôle

Présent(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak
Ariane Morin
Sarah Stephen

M. Eric Verrechia
Raphaël Barroni
Daniel Rod
Jean-Moïse Rochat
Flavio Cazzaro
Gaspard Turin
Daniel Oyon

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Sabina Rondic

Ordre du jour

- 1) **COMMUNICATION BUREAU**ERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DEFINI.
- 2) **RENCONTRE AVEC LE SRH - M. GAGLIARDIERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DEFINI.**
- 3) **POINTS DIVERS**.....ERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DEFINI.

Accueil

1) Validation du PV

- Le PV est validé à l'unanimité
- L'année prochaine, Jacques-Antoine Gauthier prendra un congé scientifique. Il ne quittera toutefois pas ses fonctions.

2) Communication bureau

- Une représentante a été trouvée pour la Commission à l'Alimentation (ancienne CRUniL).
- La plupart des buffets payés à prix d'or à Nino Cananiello, lorsqu'ils ne sont pas terminés, sont revendus une deuxième fois le lendemain. La qualité de la nourriture universitaire est trop basse, surtout lorsqu'on invite des gens pour un colloque.
- Evoquer avec la direction la question des horaires des cafétérias, et l'impossibilité de payer par carte de crédit.
Un test a été fait pour savoir s'il était possible d'étaler les horaires – mais les résultats ne sont pas connus pour l'instant.

3) Statut des assistants-doctorants

- Statut des assistants-doctorants : serait-il possible de faire de la charte de doctorat un document qui explicite quelques règles de fonctionnement auxquelles le doctorant peut se référer.
- Modalités de soutenance différentes entre les différentes facultés. Il faut aussi formaliser les entretiens entre deux personnes. Quid du Graduate-Campus, sous les ordres de Mme Philips, qui est censé faire un travail sur le sujet ?
- Les pourcentages des assistants-doctorants sont un problème CoPers.
- Le point 6 de la charte : le doctorant est livré à lui-même. Il faudrait peut-être songer à créer une instance de médiation. Le problème se pose par ailleurs dans les deux sens. Certains professeurs sont mis sous pression par des étudiants.

- Il est essentiel de revenir sur les taux d'engagement. On tend vers une augmentation, il serait peut-être possible de l'inscrire au point 4.2. Le partage de tâches serait défini en fonction des pourcentages.
- Le règlement des assistants dit qu'il a le droit d'affecter son taux de 50% à sa thèse. Il existe cependant des facultés dans lesquelles les pratiques diffèrent. En faculté HEC, par exemple, les doctorants de première année sont pratiquement à plein temps sur leur thèse. L'école doctorale est ce qui a créé ce problème – le fait d'engager à 70% permet d'engager à 30% des assistants-étudiants qui aident le professeur.

4) Partie additionnelle du plan d'intention concernant la gouvernance

- Quid de la partie additionnelle du plan d'intention concernant la Gouvernance et le Personnel ?
- Présentation avec Etienne Fivat (organisation d'une rencontre avec l'ensemble des membres de la CoPers en vue de faire connaissance et de lui mentionner nos sujets d'intérêts (mobilité interne, formation en gestion de personnel, esprit d'entreprise à l'Unil, etc.)).
- Points sur les parkings : Est-ce que c'est au personnel de payer pour se parquer en vue de venir travailler ? Quel est le coût du parking ? Question du car-sharing ?
- Mobilité douce – accès dangereux par vélo, participation aux abonnements de transports publics (comme à Lausanne).
- Problème de l'évaluation annuelle, est-ce vraiment respecté ? Quid du cahier des charges des femmes de ménage avec un contrat UNIL ? Le service RH semble avoir des difficultés à mener à bien ces tâches.
- Durabilité : Pollution de la Chamberonne au plomb et distributeur de cigarette.
- Quid de la formation incendie ?

La séance est levée à 13:40